

Conseil Municipal du lundi 25 mars 2013 Interpellation

Interpellation de M. Robert GROSSMANN : quelle est votre philosophie, celle des membres de votre municipalité et celle des membres de votre coalition en matière de consommation de drogues dures aussi bien que de cannabis et autres substances ?

Le gouvernement socialiste va installer des salles de shoot à Paris. Strasbourg est la première ville de province à poser sa candidature pour un tel lieu.

Sans préjuger des positions des uns ou des autres, il est difficile de ne pas constater qu'une telle politique signifie une tolérance généralisée à l'égard de la consommation de substances toxiques.

En France, et dans la très grande majorité des pays d'Europe, la consommation de drogue est interdite et punie par la loi.

Une salle de shoot est un lieu, certes protégé en ce qui concerne la propreté des seringues ou autres matériaux utilisés par les toxicomanes, mais ceux-ci peuvent y avoir accès en y apportant les substances, pourtant prohibées, auxquelles ils ont malheureusement recours. Il y a là une contradiction flagrante entre interdiction d'utiliser des drogues et autorisation d'y avoir recours dans les salles de shoot.

Une bonne politique de santé publique devrait avant tout consister à protéger nos concitoyens et notamment les plus jeunes d'entre eux de la consommation de « produits ».

Ce sont les moyens de prévention qui devraient être privilégiés de manière prioritaire. On est donc en droit de se demander si les salles de shoot que la Ville prévoit d'installer sont les meilleurs moyens de protéger nos jeunes face à ce qui est un véritable fléau.

Je vous serais donc reconnaissant de nous exposer votre philosophie par rapport à la drogue, ainsi que vos objectifs de protection tout en précisant votre projet de salles de shoot.

Je vous remercie.

Réponse de l'Adjointe Dreyssé :

Monsieur le Conseiller municipal,

Vous interpelez M. le Maire sur l'expérimentation d'une salle de consommation à moindres risques. Je souhaite tout d'abord souligner que les mots employés dans votre interpellation expriment votre philosophie, une philosophie qui n'est vraiment pas la nôtre.

M. le Conseiller municipal, je récusé le terme de « salle de shoot » qui induit une approche péjorative de ce dispositif alors que celui-ci vise à répondre à des situations de grande détresse psychologique et sanitaire, puisqu'il est destiné en priorité aux toxicomanes de rue précarisés et en rupture, donc à des consommateurs de drogue les plus éloignés des dispositifs de prévention. Ces personnes sont en premier lieu des personnes fragiles qui ont besoin d'aide, peut-être pour décrocher, mais avant tout elles ont besoin d'être protégées pour les risques sanitaires qu'elles encourent.

Il semble que ce type de dispositif a fait ses preuves dans d'autres pays depuis sa création en 2003 à Vancouver et en Europe également, en Suisse, au Portugal, en Espagne, en Allemagne. Ce projet se situe actuellement dans une phase de réflexion, et l'opportunité de la création d'un tel dispositif sera prononcée au niveau gouvernemental sur avis de la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et toxicomanies (MILDT).

Je rappelle qu'il ne s'agit pas d'un projet de la municipalité mais d'une expérimentation nationale portée à Strasbourg par une association locale spécialisée dans le champ de la toxicomanie, l'association ITHAQUE est candidate.

La Ville de Strasbourg soutiendra cette expérimentation parce que celle-ci correspond à ses valeurs, et constitue une réponse de santé publique qui vise avant tout à encadrer l'usage des stupéfiants et à limiter les risques sanitaires et de morbidité. Je précise que la municipalité n'apportera aucun financement à ce projet, car celui-ci s'inscrit dans le cadre d'une expérimentation nationale donc dans un champ relevant de la compétence de l'Etat.

Votre prise de position m'amène également à préciser la philosophie qui est la nôtre, de celle de notre majorité vis-à-vis des addictions, en vous rappelant quelques actions que nous avons menées dans le champ de la prévention et de la sécurité publique depuis 2008 :

- c'est la mise en place d'une équipe mobile de prévention sur les événements festifs ;
- c'est le soutien aux dispositifs de réduction des risques pour toxicomanes avec notamment l'usage et l'échange de Stéribox ;
- c'est l'adoption d'un volet de prévention au sein de la Charte de la nuit ;
- c'est la mise en œuvre d'un arrêté municipal interdisant la consommation d'alcool en centre-ville sur la voie publique,

Si le domaine des addictions relève avant tout de la compétence de l'Etat, une ville dispose de moyens d'action au travers des différentes politiques pour lesquelles elle est compétente, et Strasbourg est particulièrement investie dans ce champ. Aussi, à travers le Contrat local de santé et le Contrat local de sécurité, Strasbourg s'est doté d'outils permettant d'agir en lien avec l'ensemble des partenaires compétents dans le domaine de la prévention des addictions et des conduites à risques.

J'insiste sur le fait que notre philosophie articule donc une approche humaniste et volontariste d'aide et d'accompagnement vers le soin des consommateurs, avec une vision pragmatique qui prend bien en compte la réalité d'une consommation sur notre territoire.

Pour conclure, je tiens aussi à rappeler que si vous souhaitez vous opposer à une expérimentation à Strasbourg, ce qui est de votre droit, d'autres élus siégeant sur ces bancs et n'appartenant pas à notre majorité ont d'ores et déjà exprimé dans la presse des opinions bien différentes, car ils considèrent que ce type de dispositif a fait ses preuves et je les en remercie.